



FICHE PROGRAMME

Formation préparatoire aux habilitations électriques
Travaux d'ordre non électrique
Parcours Chargé de chantier
Indices : B0, H0, H0V
Selon la norme NF C18-510 A2

PUBLICS

Toutes personnes chargées d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique et exposés aux risques électriques ou devant accéder / faire accéder aux locaux ou emplacements réservés aux électriciens pour la réalisation d'opérations non électriques.

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée.

DUREE

2 jours, 14 heures

TARIF Inter-entreprises

Information communiquée en amont de la contractualisation dans notre proposition commerciale.

INDICATEUR DE RÉSULTATS

Accessible sur notre site internet : www.equanime-formation.fr

CONTACT

 contact@equanime-formation.fr

Bureau commercial :

09 74 98 41 24

Accueil :

09 73 88 98 84

 www.equanime-formation.fr

REFERENT PEDAGOGIQUE

SZTAJNERT Thomas

OBJECTIFS

Mise en application des prescriptions de sécurité relative à la norme NF C18-510 A2.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc. ;
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.) ;
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension ;
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- Identifier les limites et les zones d'environnement ;
- Décrire le principe d'une habilitation ;
- Donner la définition des symboles d'habilitation. ;
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation ;
- Lister et définir les prescriptions associées aux zones de travail ;
- Citer et mettre en œuvre les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- Définir la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés ;
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils ;
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique ;
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique ;
- Nommer les acteurs concernés par les travaux ;
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 - chargé de chantier » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.) ;
- Repérer la zone de travail qui lui a été définie ;
- Appliquer les prescriptions ;
- Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction ;
- Faire appliquer les instructions de sécurité ;
- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique ;
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.



Formation préparatoire aux habilitations électriques

Travaux d'ordre non électrique

Parcours Chargé de chantier

Indices : B0, H0, H0V
Selon la norme NF C18-510 A2

DETAIL DU PROGRAMME

THÉORIE

Connaissances générales

Les grandeurs électriques, les effets du courant électrique sur le corps humain, les domaines de tension, l'appartenance des matériels relatifs à leur domaine de tension, les zones d'environnement et leurs limites, le principe d'une habilitation, la définition des symboles d'habilitation, le titre d'habilitation, les prescriptions associées aux zones de travail, les équipements de protection collective et leur fonction, la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés, les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement, la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils, la conduite à tenir en cas d'accident corporel, la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique, les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

PRATIQUE

Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction, identifier les acteurs concernés

Définir et mettre en place la zone de travail, faire appliquer les instructions de sécurité, assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique, analyser les risques pour une situation donnée

Savoir reconnaître et repérer un ENVIRONNEMENT ou un local à risque et se déplacer et évoluer dans cet ENVIRONNEMENT.

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel du participant.

Cette formation est conforme à la norme NF C18-510 A2.

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique (livret stagiaire) est remis à chaque participant.



Formation préparatoire aux habilitations électriques

Travaux d'ordre non électrique

Parcours Chargé de chantier

Indices : B0, H0, H0V
Selon la norme NF C18-510 A2

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel.

Méthodes pédagogiques :

Théorie : Alternance de méthodes participatives et démonstratives

Pratique : Réalisée sur notre plateforme pratique équipée.

Moyens humains :

Les formateurs et le directeur du site sont des électriciens de métiers, diplômés, ayant une expérience de terrain pendant laquelle ils ont eu à gérer la sécurité. Les formateurs ont suivi une formation de formateur, un parcours initiatique chez EQUANIME FORMATION et ont validé un savoir-faire en pédagogie.

Moyens techniques :

Salles de formations modernes équipées (écran TV, projecteur, tableau blanc, PC...), coffrets spécifiquement conçus pour les formations préparatoires aux habilitations électriques, équipements de protection individuelle, nappes isolantes, MALTCC, outillage électrique isolé, vérificateur d'absence de tension, appareils de mesurage...

Modalités d'évaluation :

Au démarrage de la formation, une discussion étayée entre le formateur et le participant permet de vérifier l'adéquation entre les indices préalablement définis et les besoins. Si un écart est constaté, l'entreprise commanditaire sera contactée pour statuer.

A la fin de la formation, une évaluation théorique et pratique sera réalisée conformément aux exigences de la norme NF C18-510 A2. A l'issue de cette évaluation et selon le barème imposé, le formateur émettra un avis à l'habilitation électrique. Une correction collégiale sera effectuée par le formateur et les participants pourront prendre connaissance et poser des questions au formateur à propos des erreurs commises.

Une attestation individuelle de fin de formation sera transmise à l'employeur. En cas de réussite, une proposition de titre d'habilitation sera également jointe et envoyée à l'employeur. Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité de 3 ans.

Cette formation fait l'objet d'une mesure à chaud de la satisfaction des stagiaires.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La validation du respect des prérequis par le candidat est réalisée par l'employeur.

Formation Inter-entreprises :

L'inscription peut avoir lieu jusqu'à la veille du démarrage de la session sous réserve de places disponibles.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS

Afin de permettre de suivre l'exécution de l'action, des feuilles de présence seront signées en salle, chaque demi-journée par les participants et par le formateur.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Le référent handicap est Cédric CYBULSKI, que vous pourrez joindre au 06 36 22 76 32.